

Déclaration de FO

Ce CSE se réunit alors que le génocide en cours en Palestine se poursuit. Malgré les condamnations des plus hautes instances internationales, l'armée israélienne continue de bombarder, de déplacer et d'affamer la population palestinienne, de détruire les hôpitaux, les écoles... La FNEC FP-FO réaffirme son exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent et l'arrêt des livraisons d'armes. En poursuivant ses livraisons, le gouvernement français se rend complice des crimes commis.

La FNEC FP-FO refuse également l'escalade guerrière en Ukraine où la guerre a déjà fait des centaines de milliers de morts des deux côtés du front. Elle condamne les propos du président Macron qui veut désormais nous engager davantage dans cette guerre en envoyant des troupes.

Les pays de l'Union européenne parlent de mettre en place un plan de conscription à l'échelle européenne. Cette simple annonce doit nous renforcer dans notre détermination à obtenir l'abrogation du Service National Universel que le gouvernement voudrait généraliser. La FNEC FP-FO condamne à ce titre le choix du sujet d'histoire géographie de DNB d'Amérique du Nord qui illustre la volonté du gouvernement d'imposer sa propagande pro-SNU.

La FNEC FP-FO rappelle que le gouvernement dégage 413 milliards pour financer son économie de guerre. Elle refuse l'austérité pour l'École, l'Hôpital, les services publics alors que les milliards pleuvent pour la guerre et les actionnaires !

La jeunesse et les salariés ne sont pas dupes de l'avenir qu'on leur réserve. C'est pourquoi la FNEC FP-FO soutient les lycéens et des étudiants qui organisent des blocus, des occupations de campus. Elle est partie prenante des manifestations pour le cessez-le-feu en Palestine.

Le gouvernement cherche à répondre par la répression, les mesures autoritaires et antidémocratiques. Ce qui se passe en Nouvelle Calédonie illustre bien ce cran qui vient d'être franchi. En effet, après avoir mis le feu aux poudres avec sa loi sur l'élargissement du corps électoral, le gouvernement a décidé de l'envoi de milliers de gendarmes et l'armée en renfort. Il a décrété l'état d'urgence. La FNEC FP-FO exige l'arrêt de la répression d'Etat exercée contre toute ou partie de la population.

Il y a eu aussi dans la dernière période les interdictions de réunions, de manifestations, pour censurer tout soutien au peuple palestinien. La FNEC FP-FO refuse la répression de la jeunesse dans les universités ou devant les lycées et apporte un soutien plein et entier aux jeunes placés en garde à vue, au président de l'Union des Syndicats Lycéen. Alors que les jeunes sont sévèrement réprimés, **des** syndicalistes, des responsables politiques sont interpellés, envoyés devant les tribunaux, à qui il est reproché de faire « l'apologie du terrorisme » parce qu'ils soutiennent le peuple palestinien. La FNEC FP-FO refuse cette répression et exige l'annulation de toutes les sanctions ou menaces de sanction.

Face à ce gouvernement autoritariste qui, après avoir fait passer en force sa réforme des retraites, multiplie les mauvais coups, qui met en place une réforme de l'assurance chômage, basculant ainsi des millions dans la pauvreté, qui prépare le projet de loi Guerini pour s'en

prendre au Statut des fonctionnaires, la FNEC FP-FO considère que l'heure est plus que jamais à la préparation du rapport de force.

La dernière période est marquée par une mobilisation inédite des personnels, souvent en lien avec les parents d'élèves, qui refusent de voir leurs conditions de travail dégradées par des fermetures de postes ou des créations insuffisantes, par le mal nommé « choc des savoirs » auquel les personnels opposent un « choc des moyens et des salaires ». Cette mobilisation exprime un mouvement très profond de refus de toutes les contre-réformes et du manque de moyens.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications en ce sens, en particulier son exigence d'abrogation du « choc des savoirs » et ses mesures : groupes de niveau au collège, classe de prépa-2nde, stage en entreprise obligatoire en seconde, remise en cause de la liberté pédagogique à travers la labellisation des manuels, le pilotage par l'évaluation avec une généralisation des évaluations nationales des élèves du CP à la 5ème, l'envoi de professeurs des écoles au collège en utilisant, dans un premier temps, le Pacte... Les programmes du cycle 1 et cycle 2 à l'ordre du jour de cette CSE s'inscrivent dans cette réforme que nous rejetons.

La FNEC FP-FO considère que le moyen le plus efficace face à ce gouvernement pour obtenir satisfaction reste la grève et sa généralisation, en lien avec les parents d'élève qui ont joué un rôle moteur dans la mobilisation avec des opérations « établissements déserts » et des réunions publiques.

Avec sa fédération de fonctionnaires, la FNEC FP-FO s'oppose au projet de loi Guerini sur la Fonction publique qui prévoit de faire sauter tout l'édifice statutaire de la rémunération : suppression des catégories A, B et C, mise en place d'une Fonction publique « de métiers ». La FNEC FP-FO se félicite que les 4 fédérations de fonctionnaires FO, CGT, FSU et Solidaires (plus de 50%) n'aient pas participé à la dernière réunion avec le ministre Guerini. Pour la FNEC FP-FO, cette réforme n'est pas une réforme de plus, c'est la liquidation de la Fonction publique elle-même pour livrer le maximum de services et d'établissements à la privatisation ou au partenariat public-privé. Si le ministre persiste à vouloir mettre en œuvre sa réforme, la question de la mobilisation par la grève est posée.

La FNEC FP-FO refuse la réforme de la formation initiale des enseignants qui comportent des attaques statutaires majeures :

- Un concours qui ne donne pas accès au statut de la Fonction publique. Les lauréats seront en effet étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros ! Ils seront cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie. Donc des déménagements lointains avec un revenu de misère pour une année non cotisée, non prise en compte dans l'avancement.
- Un barrage supplémentaire post-concours puisque le passage de M1 en M2 pourra être interdit.
- L'inégalité devant le concours de PE : création de licences spécifiques, dites PPPE, qui dispensent de passer les épreuves d'admissibilité.
- Un « engagement » de quatre ans post-titularisation
- Possibilité ouverte par la formule « organismes de formation » de transférer la formation initiale à n'importe quelle structure, y compris privée

La CEF considère que cette réforme est inacceptable et doit être retirée. Elle réaffirme ses revendications :

- Abandon de la masterisation et du master d'enseignement « MEEF »

- Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps
- Égalité de tous les diplômés de Licence face aux concours

Dans la continuité de la mobilisation engagée par la FNEC FP-FO en défense de l'enseignement spécialisé, en lien avec la FNAS-FO, la FSPS-FO, la FAGE-FO, contre l'inclusion systématique et forcée, la FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, pour le maintien et les créations de place dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), contre leur externalisation, pour l'abrogation des PIAL et des PAS qui permettraient à l'Education nationale de reprendre la main sur la distribution des moyens humains contraints et de contourner les notifications de la MDA (ex MDPH), pour un Statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.

Compte rendu

Textes 1 et 2. Projet d'arrêté relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel - Projet d'arrêté relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du brevet des métiers d'art

L'objet de ces textes est de modifier la modalité de passation de l'épreuve spécifique de la section européenne pour le baccalauréat professionnel et pour le diplôme du brevet des métiers d'art en remplaçant l'épreuve ponctuelle actuelle par une épreuve en contrôle en cours de formation.

La FNEC FP-FO considère que cette augmentation de la part du CCF remet en cause le caractère national de ces diplômes et l'égalité de traitement de tous les candidats.

Résultats du vote

Pour : 23 (UNSA, FAGE, APEL)

Contre : 31 (FO, FSU, SNALC, CGT, Solidaires, CFE-CGC, SPELC...)

Abstention : 14 (CFDT, FCPE)

NPPV : 0

Textes 3, 4 et 5. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 novembre 2023 définissant les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation d'une classe du groupe « Métiers des techniques de précision » du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » - Projet d'arrêté définissant les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation d'une classe du groupe « Métiers des métaux » du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 novembre 2023 définissant les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation de certaines classes du groupe « Métiers de la communication, du multimédia et de l'audiovisuel » du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »

Il s'agit d'une réécriture des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du diplôme UMOF dans un format simplifié, réalisée par des inspecteurs, sous contrôle de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), travaillant en binôme avec des MOF et en s'appuyant sur les précédents référentiels, préparés sous l'égide du comité d'organisation des expositions du travail (COET-MOF).

La FNEC FP-FO est favorable à la reconnaissance de l'excellence professionnelle.

Résultats du vote

Pour : 47 (FO, UNSA, CFDT, SNALC, Solidaires, CFE-CGT, SPELC, SYNADIC, FAGE, FCPE, APPEL...)

Contre : 0

Abstention : 22 (FSU, CGT,

NPPV :0

Texte 6. Projet d'arrêté fixant les programmes d'enseignement de français et de mathématiques de l'école maternelle (cycle 1) et du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)

Intervention FO

Sans se lancer dans une discussion sur le fond pédagogique de ces nouveaux programmes, ni présenter d'amendement ou en voter, la FNEC FP-FO indique qu'elle votera contre ces nouveaux programmes pour plusieurs raisons :

- La question de la fréquence et des délais de modification des programmes :

Les programmes sont modifiés régulièrement, au gré des lubies ministérielles, sans qu'aucun bilan ne soit jamais effectué. Les enseignants, tenus de prendre en compte ces nouveaux programmes, vont, à nouveau, voir leur charge de travail augmenter.

De plus, ces nouveaux programmes étant censés entrer en vigueur à la rentrée 2024, sur quel temps les personnels devraient-ils assimiler leur contenu, modifier le cas échéant leurs préparations, leur matériel ?

C'est toujours plus de travail demandé aux enseignants pour un pouvoir d'achat toujours plus faible, des conditions de travail toujours plus dégradées.

Sans rentrer dans le contenu pédagogique, la FNEC FP-FO ne voit rien dans ces nouveaux programmes qui soit de nature à améliorer les conditions de travail des enseignants, d'apprentissage des élèves et à répondre aux difficultés auxquelles ils sont confrontés, bien au contraire.

La FNEC FP-FO dénonce cette augmentation incessante de la charge de travail, dans des délais toujours contraints, pour une finalité plus que discutable.

- Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du mal nommé « choc des savoirs » et remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants :

La nature de ces programmes, à l'évidence prescriptive, entre en résonance avec les grands principes du « choc des savoirs » :

- tri social des élèves,
- méthodes imposées avec la labellisation des manuels, pilotage par l'évaluation permanente des élèves,
- sollicitation des PE pour qu'ils aillent effectuer du « soutien » au collège au lieu de s'occuper des apprentissages des élèves dont ils ont la charge, en utilisant de manière cynique à cet effet :
- les mauvais résultats des permutations pour leur proposer des détachements en tant que professeurs de mathématique et de français pour les contourner,
- la faiblesse des salaires pour proposer des Pactes aux professeurs des écoles pour effectuer des services au collège.
-

L'ensemble de ces mesures conduit à une remise en cause inacceptable de la liberté pédagogique des enseignants, partie intégrante de leur statut.

C'est pourquoi, tout comme elle refuse le « choc des savoirs » et y oppose un « choc des salaires et des moyens », la FNEC FP-FO s'oppose à ces nouveaux programmes inféodés à ces contre réformes rejetées par tous et votera contre.

La FNEC FO-FO considère que l'heure est à la poursuite de la mobilisation pour le retrait du « choc des savoirs », réforme qui est reliée à l'ensemble des mesures contre l'Ecole prises par ce gouvernement.

Résultats du vote

Pour : 3 (PEEP, APE)

Contre : 47 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, CGT, Solidaires, FCPE

Abstention : 2 (CFE-CGC

NPPV : 2 (SNALC,